

MRS, une plateforme numérique créée pour simplifier et accélérer le remboursement des frais de transports personnels médicalement prescrits



MRS, une plateforme numérique créée pour simplifier et accélérer le remboursement des frais de transports personnels médicalement prescrits

Un formulaire simplifié accessible en ligne

MRS est accessible sur www.mrs.beta.gouv.fr et propose un formulaire simplifié accessible en ligne. La prescription médicale est obligatoire et doit être numérisée (scannée ou photographiée) avec les pièces justificatives du déplacement (tickets de parking, de péage,...). Si les documents sont conformes, l'assuré est remboursé en moins de 7 jours.

Les avantages à l'utiliser